

DEPARTEMENT VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT APT
DELIBERATION N°2021/015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

Envoyé en préfecture le 16/07/2021
Reçu en préfecture le 19/07/2021
Affiché le
ID : 084-298401712-20210617-2021_015-DE

SEANCE DU 17 JUIN 2021

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président
Syndic titulaire : LIENS Charles – NOUGUIER Marie Claude – LE FAOU Michel
Excusés : PELISSIER Laurence - DEVINE Marc
Syndic suppléant : OLIVIER Denis – CAPELLO Jean Pierre -

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-sept juin, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 1

=====

LE PRESIDENT EXPOSE :

A la demande du trésor public de Cavaillon, le budget de l'ASCO du Cabedan Neuf doit présenter des provisions pour anticiper les créances en non-valeur.

Il convient de régulariser la situation comptable en établissant une décision modificative des budgets.

LE SYNDICAT : oui à l'exposé de son président

APRES EN AVOIR DELIBERE :

DEMANDE à Monsieur le Préfet de Vaucluse l'autorisation d'apporter aux prévisions budgétaires 2021 les modifications suivantes :

Section de fonctionnement :

En Dépenses :

Chapitre 68 : article 681 : augmentation des crédits à hauteur de 3 000 Euros

Chapitre 11 : article 6061 : diminution des crédits à hauteur de 3 000 Euros

Oui l'exposé du Président : la commission syndicale approuve la proposition du président pour les modifications budgétaires, et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le syndic



Le Président

Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF
425, Chemin du Perusier
84300 TAILLADES

